

**ASSOCIATION INTERCOMMUNALE
POUR L'ÉPURATION DES EAUX USÉES
COSSONAY-PENTHALAZ-PENTHAZ-DAILLENS-BETTENS**

Au Conseil Intercommunal
1303 Penthaz

Penthaz, le 21 Novembre 2016

Rapport de la Commission des Finances sur le préavis du Comité de Direction N°7/2016 relatif au budget 2017.

La Commission des Finances, composée de Madame Corinne Borgeaud, Messieurs Henri Pasche, Robert Rottmeier, Jean-Daniel Reymond, Philippe Mielvaque, et André Borgeaud, s'est réunie le 9 novembre 2016 à la station d'épuration pour étudier le préavis N°7/2016 relatif au budget 2017.

Sont excusés, Madame Laurence Larghi, Messieurs Claude Moinat, Philippe Tesse, Jean- Yves Tévoz.

Le Comité de Direction était représenté par Messieurs René Devantay, René Nicolet, Philippe Gerhard. Egalement présent, Monsieur Jean François Perusset, président du conseil ainsi que Bernard Augsburgers secrétaire/comptable de l'association. Nous tenons à les remercier de leur disponibilité et pour les réponses apportées.

Le présent rapport a été transmis à tous les membres et aux suppléants, pour d'éventuelles corrections ou précisions.

Le budget 2017 a été établi selon les frais connus des années précédentes, mais aussi par la prise en compte de l'augmentation prévisible des charges dues à la consolidation de l'emprunt, ainsi que de l'amortissement prévu.

Dans son préambule le comité directeur propose, d'augmenter la taxe sur l'eau de 0.30ct et celle sur la valeur ECA de 0.10 ct.

Soit une taxe sur le m³ d'eau à Fr. 1.20 et sur valeur ECA à FR 0.35ct. pour mille

La commission des finances approuve cette augmentation.

Cette hausse importante des taxes se justifie par la consolidation de l'emprunt ainsi que de l'amortissement prévu de notre nouvelle installation.

le comité de direction étudie la meilleure politique à adopter pour que le coût des intérêts soit géré de façon optimale et le risque sur taux maîtrisé.

Les décisions devraient se prendre en début d'année prochaine.

Commentaires des postes de dépenses:

- **Frais Administration et Vacations :**
- L'augmentation de ce poste est pleinement justifié sachant que notre comité de direction devra à nouveau s'investir dans le futur chantier du traitement des micros polluants.

- **Personnel Adm. et Exploitation :**
- Revalorisation par une augmentation de 1% des salaires de notre personnel.

- **Indemnisation et remboursement Frais**
- **Frais de Bureau**
- **Matériel d'exploitation**
Pas de commentaire particulier

- **Achat, Eau, Energie, Combustible :**
La consommation de ces divers postes est maintenant connue et maîtrisée, ils correspondent à une consommation réelle de notre STEP.
Il est à remarquer le poste eau, a nettement augmenté avec les nouvelles installations.

- **Autres Fournitures & Marchandises :**
- Ce poste correspond à la réalité de la consommation de chlorure ferrique.

- **Entretien :**
- Le montant reste identique malgré une STEP neuve, ce qui permet de garder une souplesse de travail pour notre Comité de Direction en cas d'imprévu, nos installations demandent de toute manière un suivi consciencieux qui génère automatiquement des frais importants.

- **Traitement des boues :**
- L'augmentation des frais de transport est due principalement à l'augmentation du volume.
- Il est à relever que le poste micropolluant provient d'une taxe de la confédération, celle-ci disparaîtra lorsque notre installation de traitement de ces résidus sera opérationnelle.

- **Honoraires et prestations de services :**
Gestion et surveillance. Ce poste est activé pour la mise en fonction d'un nouveau système de gestion de notre installation.

- **Intérêt des dettes :** les investissements réalisés lors de la construction de la nouvelle STEP sont actuellement couverts par des emprunts à court terme qui nous coûtent un minimum d'intérêts. Il faudra à l'avenir être attentif à l'évolution du marché en cas de hausse des taux, ce qui pourrai péjorer notre budget.

- **Amortissement des Installations:**
- Le montant de 450'000 Fr. correspond à un amortissement de 10ans pour le génie civil et de 30 ans pour les bâtiments. Cette planification est imposée par la réglementation cantonale. Il n'est donc pas possible de procéder à un amortissement plus rapide.

Commentaires des postes de recettes:

- **L'encaissement des taxes:**

Le montant nettement plus élevé de l'encaissement des taxes est évidemment dû à la forte augmentation de celles-ci, mentionnées au début du rapport, cette situation n'est évidemment pas réjouissante pour nos concitoyens. Au vu des nouveaux investissements à venir il est à craindre que cela perdure.

- **Recettes diverses:** pas de commentaire particulier.

La Commission constate que le budget 2016 présente un déficit de 100'000 Fr. Si ce montant se vérifiait et au vu des résultats positifs des années précédentes, notre trésorerie pourrait facilement assumer une année au comptes négatifs.

Cette prévision nous semble réaliste et nous félicitons le comité de Direction ainsi que notre secrétaire caissier pour la bonne gestion de notre association.

La Commission vous propose d'adopter les conclusions suivantes.

Conclusions:

Le Conseil Intercommunal de l'AIEE

Vu le préavis du Comité de direction N°7/2016, relatif budget 2017.

Où le rapport de la commission chargé d'étudier cette affaire.

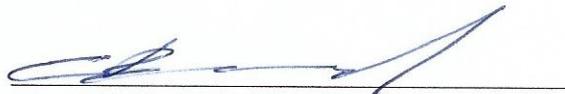
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour.

Décide

D'adopter le budget du Comité de direction pour l'année 2017 tel que présenté

Les membres et les suppléants de la commission de Finances.

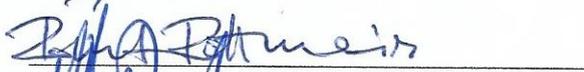
Corinne Borgeaud



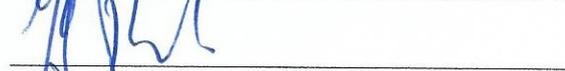
Henri Pasche



Robert Rottmeier



Jean-Daniel Reymond



Philippe Mielvaque



Borgeaud André, rapporteur

